

Affaires inscrites par les députés de l'opposition
(Art. 97 et ss. RAN)

« Que l'Assemblée nationale prenne acte que le zonage différencié est à même de permettre une rentabilisation plus rapide des projets de logements sociaux et communautaires au Québec et donc d'en augmenter le nombre et la cadence de construction.

Que dans l'objectif de favoriser un plus grand nombre de logements pour les citoyens, elle demande au gouvernement caquiste de prendre les dispositions législatives nécessaires afin de permettre aux municipalités la mise en place du zonage différencié pour les projets de logements sociaux et communautaires. »

Présentée par la députée des Mille-Îles
Le mercredi 25 octobre 2023